

## Résumé simplifié des nouvelles dispositions sur les marchés publics neuchâtelois (marchés lancés par le canton, les communes et certaines entités étatiques ou quasi-étatiques)

### Marchés soumis aux traités internationaux Respect de l'accord OMC

#### Seuil international

<b>INTERNATIONAL</b>	Construction	Fourniture	Service
Canton	dès 9'575'000.-	dès 383'000.-	dès 383'000.-
Commune	dès 9'575'000.-	dès 383'000.-	dès 383'000.-

*Obligation de publier sur FOSC, FAO et simap.ch l'appel d'offres et l'adjudication*

**Cadre intercantonal pour les cantons ayant adhéré à l'AIMP modifiée**  
 (les cantons ont la faculté d'abaisser les seuils)

### Marchés non soumis aux traités internationaux

#### Respect AIMP et loi cantonale

<b>OUVERTE/SELECT.</b>	Construction (gros œuvre)	Fourniture	Service et second œuvre
Canton	dès 500'000.-	dès 250'000.-	dès 250'000.-
Commune	dès 500'000.-	dès 250'000.-	dès 250'000.-

*Obligation de publier sur FAO et www.simap.ch l'appel d'offres et l'adjudication*

<b>INVITATION</b>	Construction (gros œuvre)	Fourniture	Service et second œuvre
Canton	jusqu'à 500'000.-	jusqu'à 250'000.-	jusqu'à 250'000.-
Commune	jusqu'à 500'000.-	jusqu'à 250'000.-	jusqu'à 250'000.-

*Aucune publication nécessaire*

*En matière de construction, chaque domaine faisant l'objet d'un cahier des charges ou d'une soumission est considéré comme un marché indépendant sous réserve des dispositions du droit international*

#### Seuil gré à gré

<b>GRE A GRE</b>	Construction (gros œuvre)	Fourniture	Service et second œuvre
Canton	jusqu'à 300'000.-	jusqu'à 100'000.-	jusqu'à 150'000.-
Commune	jusqu'à 300'000.-	jusqu'à 100'000.-	jusqu'à 150'000.-

*Attention si plus de deux offres sont demandées, la procédure sur invitation est obligatoire!*

### Marchés soumis à la loi cantonale

*N.B il existe des seuils particuliers pour les entreprises des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications*  
*Attention: ce document est une simplification de la nouvelle loi neuchâteloise. Seuls la loi et son règlement d'application font foi.*  
*La SIA se tient à disposition pour toutes questions à l'adresse mail suivante: [info@siane.ch](mailto:info@siane.ch).*